

Nombre de Conseillers	
Communautaires en exercice	29
Présents	18
Votants	25
Pouvoirs	7

Date convocation : 11/12/2025
 Affichage : 11/12/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ALLIER MARGERIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 17 décembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Guy MAYRAND

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Marie-Josée BEAUD, à Jean-François COLLANGE, Thierry CHAZE à Liliane PERISSAGUET, Patrice CLAVEL à Alain GAILLARD, Jean-Marie BOSCUS à Jean-Louis BRUN

Secrétaire de séance : Marc OZIOL

Objet : MODERNISATION DU CINEMA RENE RAYNAL :

La CCHAM envisage d'entreprendre une série de travaux et d'investissements destinés à améliorer l'accessibilité aux personnes porteuses de handicap et à développer l'activité et les propositions auprès des publics. Ces améliorations s'inscrivent dans une démarche de développement continue, afin de répondre aux attentes du public et de garantir une gestion plus efficace et durable du site.

Ce projet comprend :

- le remplacement du sol du hall de cinéma en ajoutant une bande de guidage podotactile permettant aux personnes malvoyantes ou non-voyantes de se repérer plus facilement dans l'espace public.
- Le remplacement de certains fauteuils (pièces détachées) dans une démarche écoresponsable de limitation des déchets
- Installation d'un affichage dynamique avec mise à niveau électrique dans une démarche de modernisation de la communication visuelle et de transition écologique des lieux culturels
- Installation d'un bouton de forçage du chauffage pour optimiser la gestion thermique de la salle de projection : abaissement des températures et réajustement manuel de la température en fonction de la fréquentation de la salle
- Le remplacement du serveur du projecteur

Afin de réaliser ces investissements, la CCHAM prévoit de mobiliser des financements du LEADER, du conseil départemental de la Lozère et de la DETR.

Sur proposition de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'investissement tel qu'il est présenté pour un montant de 42 353,44 € HT

DECIDE de solliciter une subvention auprès du LEADER pour un montant de 12 781,99 €, du CD48 pour un montant de 4 533,78 € et une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 14 014,58 €

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de la dépense éligible HT :	42 353,44 €
-------------------------------------	-------------

Plan de financement :

- Subvention LEADER	12 781,99 €
- Subvention CD48	4 533,78 €
- Subvention Etat (DETR)	14 014,58 €
- Autofinancement de la CCHAM	11 023,09 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et **l'AUTORISE** à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour **Communauté de** forme.

Au siège de la Communauté de

Communauté du Haut Allier Margeride

